

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>28530</b>	De <b>M. François Cormier-Bouligeon</b> ( La République en Marche - Cher )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >assurance maladie maternité	<b>Tête d'analyse</b> >Remboursement des tests sérologiques covid-19	<b>Analyse</b> > Remboursement des tests sérologiques covid-19.
Question publiée au JO le : <b>21/04/2020</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. François Cormier-Bouligeon attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le remboursement des tests sérologiques du covid-19. Les tests PCR de dépistage du virus covid-19 sont remboursés par la sécurité sociale dans le cadre des soins apportés à une pathologie présumée. En revanche, le remboursement des tests sérologiques semble incertain. Leur coût pour les particuliers s'élève à une cinquantaine d'euros. Dans le cadre d'une évolution de la politique publique de gestion de la crise, l'assouplissement des règles du déconfinement pourrait s'accompagner d'un dépistage sérologique permettant de vérifier la non-contagiosité d'une personne dont le retour à une activité normale est nécessaire à la reprise économique. Il s'agit donc d'une mesure collective de santé publique à l'instar de ce que pratique l'Allemagne. À ce titre, la solidarité nationale doit pouvoir jouer et le remboursement du test sérologique est donc nécessaire. À défaut, des familles aux moyens modestes se trouveraient face à une dépense importante pour le dépistage de toutes celles et ceux qui la composent. Il lui demande donc si le Gouvernement entend permettre le remboursement intégral de ces tests sérologiques.